

Le 5 janvier 2009

« Situation du régime PRÉFON-RETRAITE » **(Communiqué Préfon de "décembre 2008")**

La situation de crise financière et l'inquiétude sur l'évolution de ses placements boursiers ont poussé Préfon à sortir de son mutisme (voir [http://www.prefon.fr/telech/Situation Régime.pdf](http://www.prefon.fr/telech/Situation_Régime.pdf)).

En effet, pour une fois, Préfon communique sur sa situation financière en fin d'exercice et non pas 7 ou 9 mois après la clôture de ce dernier. Qu'en est-il donc sur le fonds ?

« Les engagements de Préfon-Retraite sont intégralement couverts par les réserves du régime. »

C'est la première fois à notre connaissance que Préfon Retraite publie de façon précise son taux de couverture annuel. Le communiqué daté de « décembre 2008 » sans plus de précision anticipe même, puisqu'il donne le taux au 31 décembre 2008.

Ce taux de couverture apparaît supérieur à 100 % et en hausse par rapport à 2007. Les adhérents ne peuvent que se réjouir d'une telle information, en espérant qu'elle sera désormais annuelle.

Ce bon résultat provient toutefois très probablement au moins en partie de :

- la nouvelle et très forte hausse du coût d'acquisition des rentes au 1^{er} janvier 2008 (+ 20 % en moyenne) ;
- la faible revalorisation des rentes au 1^{er} janvier 2008 (+1,35 %), très inférieure à l'inflation constatée pour 2007.

Rien n'est publié en revanche sur l'impact futur de l'application des nouvelles tables de mortalité (par exemple 338 millions d'euros de provisions supplémentaires à passer pour le régime concurrent, mais plus petit Corem).

« La préservation des droits des affiliés à Préfon-Retraite »

L'affirmation – bien venue – selon laquelle le régime est garanti manque de précision : si le régime est garanti par les coassureurs, quel est leur engagement précis ? L'apport d'actifs financiers complémentaires s'accompagnerait probablement d'une non revalorisation des droits des adhérents et donc d'une perte de leur valeur ; voire d'une baisse comme l'ont subi les adhérents du Cref en 2001, qui était pourtant lui aussi « garanti ».

« La revalorisation des droits à Préfon-Retraite »

La revalorisation des rentes de 1,67 % au 1^{er} janvier 2009 est plutôt une bonne nouvelle pour les adhérents, mais venant après cinq années de pertes de pouvoir d'achat¹. En effet, les prix ont reculé ces derniers mois, et l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac s'établissait à 1,7% à fin novembre sur 12 mois. Pour la première depuis longtemps, les adhérents ne devraient donc pas perdre de pouvoir d'achat sur leur épargne retraite Préfon en 2008, mais ils ne récupèrent pour l'instant rien des pertes passées.

« La gestion financière du régime Préfon-Retraite »

Même si on a là encore pour la première fois une publication rapide de données à fin novembre 2008 (au lieu d'un décalage de 7 à 9 mois jusqu'à présent), l'information elle-même reste malheureusement très elliptique.

Ainsi le paragraphe intitulé « *Situation du portefeuille et rendement des actifs de Préfon-Retraite* » ne donne pas la moindre information sur ce rendement des actifs. Déjà, lors de la publication des résultats 2007 (en juillet dernier), Préfon avait omis (pour la première fois depuis 1995) de communiquer le rendement des actifs pour cette année-là. C'est pourtant une information essentielle pour les épargnants. Son omission répétée sur deux exercices consécutifs est inquiétante, et ne semble guère en ligne avec la réglementation de l'information des épargnants.

De même, la performance du portefeuille actions de Préfon sur 2008 n'est pas publiée, et, a fortiori, pas non plus par rapport à celle des marchés. En effet, l'évolution du pourcentage de plus-value ou moins-value latente sur la totalité du portefeuille de fin 2007 à novembre 2008 indiquée par Préfon ne permet absolument pas d'en avoir une idée, car ce portefeuille comprend aussi et surtout 74 % d'obligations à côté des 22% d'actions.

En bref, nous n'avons pas les données pour vérifier l'affirmation de Préfon selon laquelle sa gestion financière ne se trouve que « *marginale*ment » affectée par les évolutions récentes des marchés financiers. Affirmation en effet surprenante lorsqu'on sait que les actions représentaient environ 2 milliards de placements fin 2007, et que les marchés actions ont dévissé depuis d'environ 45 %. Toutes choses égales par ailleurs, la perte de valeur sur le portefeuille actions de fin 2007 s'élèverait ainsi à près de un milliard d'euros sur 2008. « Marginal » ?

¹ Voir « les scandales de l'épargne retraite » par Guillaume Prache, 2008, Bourin Editeur, page 70.